



Le 5 février 2025

Le Président

Dossier suivi par : Valérie Macquigneau
T 02 40 20 71 44
valerie.macquigneau@crtc.ccomptes.fr
sylvie.bayon@crtc.ccomptes.fr (greffière)

Réf. : ROD 2025-202

À l'attention des
**Maires des communes membres
de la communauté d'agglomération de la
région nazairienne et de l'estuaire**

P.J. : 1 rapport d'observations définitives

**Objet : observations définitives relatives au contrôle
des comptes et de la gestion de la communauté
d'agglomération de la région nazairienne et de
l'estuaire**

*Envoi dématérialisé avec accusé de réception (Article R. 241-9
du code des juridictions financières)*

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport comportant les observations définitives de la chambre sur la gestion de la communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), concernant les exercices 2019 et suivants, en application des dispositions de l'article L. 243-8 du code des juridictions financières.

Ce rapport a été adressé par la chambre régionale des comptes au président de la CARENE, qui l'a présenté au conseil communautaire. Dès lors, la chambre est amenée à l'adresser aux maires de toutes les communes membres de cet établissement public.

Il vous appartient de soumettre le présent rapport à votre prochain conseil municipal afin qu'il donne lieu à débat.

Luc HÉRITIER